



Après cette période de vacances, AUXIGA, par l'intermédiaire de son FLASH de RENTREE est heureuse de vous retrouver et a souhaité débiter ce trimestre par une information juridique très importante pour les CREANCIERS GAGISTES que vous êtes.

Cour de Cassation :
Le droit de rétention du Créancier gagiste est
incontournable

Dans le cadre d'une procédure entamée à la fin des années 80, la Cour de Cassation devait se prononcer sur la question de savoir si un Créancier gagiste peut se voir imposer l'intégration des biens gagés à son profit dans un plan de cession moyennant l'affectation d'une quote-part du prix de cession pour l'exercice de son droit de préférence.

L'Arrêt rendu par la Cour le 20 mai 1997 consacre à nouveau et de manière très claire l'efficacité du gage avec dépossession et la force du droit de rétention qui en est son principal attribut :

« la cession de l'entreprise, par suite de l'adoption d'un plan de redressement, ne peut porter atteinte au droit de rétention issu du gage avec dépossession qu'un créancier a régulièrement acquis sur des éléments compris dans l'actif ; qu'en l'absence de disposition légale en ce sens, le créancier rétenteur ne peut être contraint de se dessaisir du bien qu'il retient légitimement que par le paiement du montant de la créance qu'il a déclarée, et non par celui d'une quote-part du prix de cession qui serait affectée à ce bien pour l'exercice du droit de préférence »

Cette extraordinaire protection que vous offre la loi et la jurisprudence, ne doit pas être galvaudée.

AUXIGA, par son sérieux et son expérience, vous permet d'en profiter pleinement.

Les garanties chez les concessionnaires ou négociants de véhicules :

Comme nous vous l'avons souvent dit, la mise en place d'un gage avec dépossession dans les entreprises ayant ce type d'activité, est souvent difficile, car les exigences de la jurisprudence en matière notamment de PUBLICITE et de DEPOSSESSION ne sont pas toujours compatibles avec les impératifs commerciaux de ces entreprises. En effet, les véhicules doivent être **exposés, essayés,...** ce qui rend difficile leur entierement.

Les recherches jurisprudentielles effectuées par AUXIGA, ont permis de développer un nouveau service, le **CAR COLLATERAL**, qui, pour tous les cas où la constitution d'un gage s'est révélée impossible, vous assure une meilleure maîtrise de votre risque.

Nous constatons malheureusement que certaines offres de service passent outre les exigences jurisprudentielles précitées et vous proposent des constructions de type « gage » dont la validité est fortement contestable.

AUXIGA se doit de vous mettre en garde contre le caractère illusoire de pareilles constructions.

ASSET CONTROL un art martial ?

Miyamoto MUSASHI dans son classique ouvrage de littérature universelle du Traité des Cinq Roues écrivait au XVIème siècle :

« La position des yeux dans la tactique doit permettre de voir largement et vastement. Entre voir et regarder, voir est plus important que regarder. L'essentiel dans la tactique est de voir ce qui est éloigné comme si c'était proche, et ce qui est proche comme si c'était éloigné »

Notre service **ASSET CONTROL** (Daily Contrôlé & Contrôle d'Actifs Circulants) vous permet de voir les actifs circulants d'une entreprise comme s'ils étaient proches, et donc comme dans l'action militaire où la position des yeux précède l'action, vous pourrez mieux maîtriser les actifs circulants, qui souvent représentent la principale richesse de votre client.

Ce service qu'AUXIGA a récemment développé permet donc :

- ⇒ **A la Banque** d'avoir un système de contrôle et de suivi des actifs circulants exercé par un tiers totalement indépendant.
- ⇒ **A l'Entreprise** de revaloriser en toute impartialité une de ses principales richesses tout en rassurant son ou ses partenaires financiers.

Notre souci : vous informez.....

**Pour toute demande d'informations complémentaires,
n'hésitez pas à appeler votre contact personnel,
Monsieur Pascal THIEBOT ☎ 01 47 70 42 48**

AUXIGA S.A. 20 rue Laffitte 75009 PARIS FRANCE	S.A. WARRANT N.V. 3 Galerie Ravenstein 1000 BRUXELLES BELGIQUE	C.S.I. Inc. 12700 Park Central Drive, suite 1909 DALLAS, TEXAS 75251 ETATS-UNIS	S.A. C.S.I. N.V. 3 Galerie Ravenstein 1000 BRUXELLES AUTRES PAYS
---	---	---	---